



LES COMMANDEMENTS DU CYCLOTOURISTE

Signalisation, tu respecteras.
Eclairage à la nuit tombée, tu auras.
Casque cycliste, tu porteras.
Utilisation d'une bicyclette en bon état, tu vérifieras.
Responsable sur la route tu seras.
Intersections, priorité tu laisseras.
Tenue claire de préférence tu choisiras.
En groupe, la vigilance tu redoubleras.

Règle de circulation: Article R189

- Les cyclistes ne doivent jamais rouler à plus de deux de front sur la chaussée. Ces derniers doivent se mettre en file simple dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de circulation l'exigent, et notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche.

LA CHARTE DU CYCLOTOURISTE

JE PORTE TOUJOURS UN CASQUE lors des sorties avec le VCA

1. J'applique le Code de la route en toutes circonstances.
2. J'utilise un vélo équipé réglementairement et en parfait état.
3. Je suis correctement assuré.
4. J'adapte mon comportement aux conditions de circulation.
5. Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède.
6. Je vois et je prends toutes les dispositions pour être vu.
7. Je choisis un parcours convenant à mes capacités physiques.
8. Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité et celle des autres usagers de la route .
9. J'observe les consignes des organisateurs quand je participe à une manifestation de cyclotourisme.
10. Je connais la procédure d'appel des secours en cas d'accident corporel.
11. Je respecte la nature et son environnement.